



(11)

EP 3 435 363 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.01.2019 Bulletin 2019/05

(21) Numéro de dépôt: 18184015.8

(22) Date de dépôt: 17.07.2018

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: 24.07.2017 CH 9612017
24.07.2017 CH 9622017

(51) Int Cl.:
G09F 19/02 (2006.01) **G04B 19/00** (2006.01)
G04B 45/00 (2006.01) **G09F 9/37** (2006.01)
G04B 19/06 (2006.01) **G04B 19/16** (2006.01)

(71) Demandeur: **CSEM**
Centre Suisse d'Electronique et de
Microtechnique SA
2002 Neuchâtel (CH)

(72) Inventeur: **Cardot, Francis**
2000 Neuchâtel (CH)

(74) Mandataire: **P&TS SA (AG, Ltd.)**
Av. J.-J. Rousseau 4
P.O. Box 2848
2001 Neuchâtel (CH)

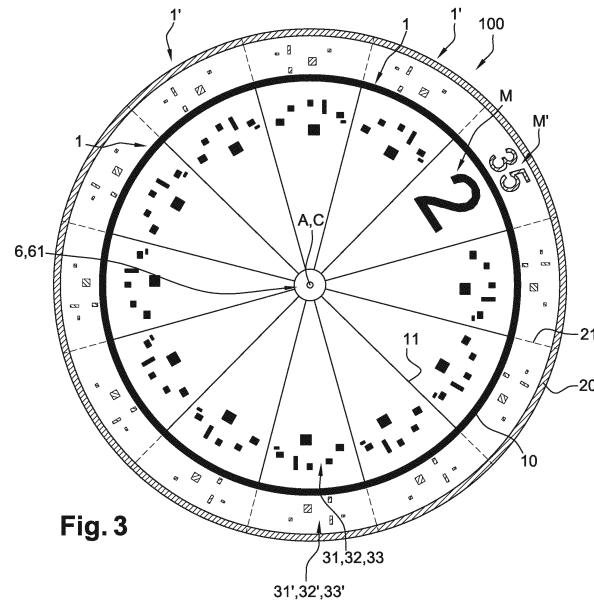
(54) **SYSTÈME D'AFFICHAGE COMPORTANT UN MODULE D'AFFICHAGE PAR ELEMENTS MOBILES AUTOUR DE LIAISONS FLEXIBLES, ET PIÈCE D'HORLOGERIE COMPORTANT UN TEL SYSTÈME D'AFFICHAGE**

(57) La présente invention concerne un système d'affichage comportant :

- a. un premier et un second module d'affichage (1, 1') agencés concentriquement l'un par rapport à l'autre autour d'un centre géométrique commun (C) et comportant chacun au moins deux organes d'affichage (31, 32, 33 ; 31', 32', 33') mobiles par rapport à un bâtit (2, 2') entre une position de repos et une position d'affichage sous l'action d'au moins un actionneur (5, 5') pour former un motif (M, M'), et
- b. un dispositif d'actionnement (6) agencé pour coopérer avec l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') et déplacer desdits organes d'affichage mobiles (32, 33 ; 32', 33') de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif (M, M') sur chaque module d'affichage (1, 1').

Le premier et le second modules d'affichage sont agencés mobiles en rotation autour d'un axe (A) passant par le centre (C) et comportent chacun un organe de liaison cinématique à un dispositif d'entrainement en rotation comportant un organe de liaison cinématique complémentaire, et en ce que le dispositif d'actionnement comporte une came (61) fixe agencée coaxialement à l'axe (A) de rotation pour coopérer avec l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') en toute position angulaire en rotation desdits modules d'affichage autour de l'axe (A).

L'invention concerne également une pièce d'horlogerie comportant un tel système d'affichage.



Description**Domaine technique**

[0001] L'invention concerne le domaine général de la microtechnique et notamment la fabrication de pièces par gravure de silicium. L'invention concerne plus particulièrement un système d'affichage comportant un module d'affichage mécanique comportant une pluralité d'éléments mobiles relativement les uns aux autres autour d'au moins une liaison déformable de type lame flexible.

[0002] L'invention concerne également une pièce d'horlogerie comportant un tel système d'affichage.

[0003] Le module d'affichage et le dispositif d'affichage de l'invention trouvent une application particulière dans l'industrie horlogère, notamment pour la réalisation de cadrons de montres ou horloges animées.

Etat de la technique

[0004] Les systèmes d'affichages analogiques, notamment à aiguilles, sont connus et utilisés depuis des décennies dans une multitude d'applications afin de procurer une indication directe, par exemple sur une échelle graduée, un cadran ou autre système de représentation d'une valeur de mesure d'une grandeur physique telle que vitesse, température, pression, intensité, tension ou résistance électrique, d'une information quelconque, ou encore et de manière probablement la plus répandue pour la mesure du temps.

[0005] Dans une grande majorité de cas, les aiguilles d'un dispositif d'affichage sont constituées d'un corps unitaire rigide solidaire d'un axe de rotation mu par un mouvement, par exemple un mouvement horloger dans le cas d'une pièce d'horlogerie. A chaque pas de rotation de l'axe de rotation l'aiguille effectue une rotation correspondante, une au moins de ses extrémités libres décrivant une trajectoire de section circulaire pointant ainsi en chacune de ses positions sur la trajectoire circulaire une information d'indication de valeur physique mesurée, d'un quantième de temps, ou de façon générale de toute information à indiquer à un utilisateur. L'indication est ainsi réalisée essentiellement dans l'axe longitudinal de l'aiguille au niveau d'une et/ou de l'autre de ses extrémités opposés en collaboration le cas échéant avec un affichage sous-jacent, telle qu'une échelle par exemple.

[0006] On connaît également, notamment pour des horloges, des systèmes d'affichage mécaniques, par exemple à palettes, qui indiquent une information horaire par alignement de chiffres imprimés sur les palettes, ces dernières étant pivotées autour d'un axe par gravité lors de la libération de verrous de blocage à chaque quantième de temps à indiquer.

[0007] D'autres variantes d'affichages actionnés par des systèmes mécaniques ont également été proposées dans l'état de la technique, essentiellement dans le do-

maine horloger. On peut citer entre autres l'affichage numérique de type « planche à clous » du modèle « Opus 8 », commercialisé par la société Harry Winston SA ou encore le dispositif d'affichage numérique de l'heure en cours par rotation d'un disque sous-jacent à un cadran doté d'un guichet tel que proposé dans la demande de brevet suisse CH 691833 A5.

[0008] Certaines propositions reposent essentiellement sur l'utilisation d'un cadran secondaire, de disques rotatifs comportant un index pointant sur des chiffres des minutes (EP2439600A1), ou de disques comportant les valeurs des minutes qui s'affichent séquentiellement en suivant l'aiguille des heures (EP2977831A1 ; US2017108832A1).

[0009] Alternativement d'autres propositions consistent à utiliser un empilement de disques transparents pour combiner les motifs qu'ils comportent afin de créer un affichage animé (US2003099159A1).

[0010] Enfin, il existe également des affichages faisant appel à de grandes complications mécaniques, par exemple en animant une multitude « d'aiguilles » radiales (EP2796941B1).

[0011] Ces différents affichages présentent tous l'inconvénient de procéder d'une structure complexe de différents éléments superposés et requérant des mécanismes d'actionnement additionnels au mécanisme horloger de base auquel il convient d'accoupler ces mécanismes d'actionnement, ce qui perturbe la marche du mouvement horloger ou à tout le moins en affecte négativement la consommation d'énergie.

[0012] On ne connaît pas en revanche à ce jour de dispositifs d'affichage de structure unitaire simple et permettant un affichage directe d'une information ou motif, notamment d'un quantième de temps, le cas échéant sans aiguilles associées, doté d'une capacité d'animation sans perturbations de la fonction principale d'affichage et d'indication ni mécanisme d'actionnement ou d'animation complémentaire au mouvement horloger de base d'une pièce d'horlogerie telle qu'une montre ou une horloge.

Bref résumé de l'invention

[0013] Un but de l'invention est de fournir un système d'affichage comportant un module d'affichage animé, notamment pour des pièces d'horlogerie, comportant des éléments mobiles autour de liaisons déformables de type lames ou pivots flexibles, plus particulièrement pour l'affichage mécanique d'un quantième de temps courant, et un dispositif d'actionnement simple à mettre en oeuvre.

[0014] La présente invention propose une méthode alternative de présentation des heures et des minutes par l'animation des motifs 3D formant séquentiellement les différentes valeurs du temps.

[0015] Un autre but de l'invention est de procurer un tel système d'affichage dont le dispositif d'actionnement ne requiert pas de modification d'un mouvement horloger de base mais qui puisse lier cinématiquement à un ou

plusieurs mobiles du rouage de finissage de celui-ci de manière directe ou indirecte.

[0016] Une application particulière de l'invention consiste en la réalisation de cadrants de montre animés affichant mécaniquement de façon sélective l'heure et les minutes en cours sous une forme numérique ou autre.

[0017] Un autre but de l'invention est de fournir une pièce d'horlogerie dotée d'un tel système d'affichage.

[0018] A cet effet, la présente invention propose un système d'affichage comportant :

a. un premier et un second un module d'affichage agencés concentriquement l'un par rapport à l'autre autour d'un centre géométrique commun (C) et comportant chacun au moins deux organes d'affichage mobiles par rapport à un bâtit entre une position de repos et une position d'affichage sous l'action d'au moins un actionneur pour former un motif, et

b. un dispositif d'actionnement agencé pour coopérer avec l'actionneur de chaque module d'affichage et déplacer desdits organes d'affichage mobiles de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif (M, M') sur chaque module d'affichage.

[0019] Ce système d'affichage se caractérise par le fait que le premier et le second modules d'affichage sont agencés mobiles en rotation autour d'un axe (A) passant par le centre (C) et comportent chacun un organe de liaison cinématique à un dispositif d'entrainement en rotation comportant un organe de liaison cinématique complémentaire, et en ce que le dispositif d'actionnement comporte une came fixe agencée coaxialement à l'axe (A) de rotation pour coopérer avec l'actionneur de chaque module d'affichage en toute position angulaire en rotation desdits modules d'affichage autour de l'axe.

[0020] Selon un mode de réalisation, la came comporte un premier et un second chemins de came agencés sur la surface de came de manière à coopérer et mobiliser en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation l'actionneur de chaque module d'affichage.

[0021] Chacun des modules d'affichage peut être réalisé par moulage et/ou usinage d'alliages métalliques, de verres, de céramiques (Al₂O₃), de polymères durs usinables et/ou photodurcissables (époxy, PEEK). De préférence cependant les modules d'affichage sont constitués de silicium monocristallin ou polycristallin et obtenus par des procédés de gravure profonde du silicium.

[0022] Dans un mode de réalisation, ledit au moins un actionneur de chaque module d'affichage et solidaire du bâtit et mobile par rapport à celui-ci par l'intermédiaire d'une pluralité de liaisons flexibles et de préférence, s'étend suivant une direction radiale par rapport au centre géométrique (C).

[0023] Selon un mode de réalisation, lesdits organes de liaison cinématique des modules d'affichage comportent un secteur annulaire ou un bague de centre (C) in-

tégré au bâtit.

[0024] Selon un mode de réalisation, lesdits organes de liaison cinématique comportent un secteur denté ou une roue dentée de centre (C).

[0025] Dans un mode de réalisation, le dispositif d'actionnement est agencé pour exercer en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation un effort apte à mobiliser l'actionneur de chaque module d'affichage de manière à déplacer lesdits organes d'affichage mobiles de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif sur chaque module d'affichage.

[0026] Dans un mode de réalisation, les au moins deux organes d'affichage sont solidaires et mobiles par rapport au bâtit autour d'une liaison flexible au moins entre ladite position de repos et ladite position d'affichage.

[0027] De plus, selon une forme de réalisation préférée les au moins deux organes d'affichage comportent une portion d'affichage d'un dit motif complémentaire d'une portion d'affichage d'un autre organe d'affichage d'un même module d'affichage au moins pour former le dit motif dans au moins une position relative desdits organes d'affichage.

[0028] Dans un mode de réalisation, chaque dit module d'affichages forme une pièce monolithique comportant lesdits organes d'affichage, le bâtit, l'actionneur et une ou plusieurs liaisons déformables reliant lesdits organes d'affichage et ledit actionneur au bâtit.

[0029] De préférence, chaque module d'affichage comporte n organes d'affichage, n étant un nombre entier supérieur à 1, au moins un organe d'affichage étant solidaire du bâtit et immobile par rapport à celui-ci.

[0030] Selon un mode de réalisation, le système d'affichage comporte un premier et un second cadran circulaires superposés et concentriques par rapport au centre géométrique (C), chaque cadran comportant m dits modules d'affichage, m étant un nombre entier, juxtaposés les uns aux autres autour du dispositif d'actionnement concentriquement au centre géométrique de telle sorte que la came coopère simultanément, en une position angulaire donnée autour du centre (C) avec un poussoir d'actionnement d'un premier et d'un second module d'affichage de chaque dit cadran.

[0031] Dans un mode de réalisation privilégié pour la réalisation d'affichages horlogers par cadrants animés, le nombre m de modules d'affichages de chacun des cadrants est compris entre 4 et 24, de préférence entre 12 et 24.

[0032] Pour la réalisation de tels cadrants animés pour l'horlogerie chaque dit cadran circulaire forme de préférence une pièce monolithique, notamment de silicium mono- ou polycristallin, comportant lesdits m modules d'affichage solidaire entre eux obtenus par des procédés de gravures profondes. Une telle réalisation permet notamment un nombre incalculable de variations esthétiques du cadran tout en permettant de réaliser très précisément chacune des pièces fonctionnelles de chacun des modules d'affichages, notamment les organes d'affichage.

fichage, le bâtit, l'actionneur ainsi que les liaisons flexibles entre le bâtit et les organes d'affichage et l'actionneur notamment.

[0033] Dans le cadre d'un module d'affichage et cadans réalisés en silicium, les liaisons flexibles sont par exemple constituées de lames flexibles d'une largeur comprise entre 2 et 50 microns, l'épaisseur du bâtit et du ou des organes d'affichage étant supérieure à 30 microns. Ce dimensionnement procure ainsi effectivement un caractère élastique aux lames flexibles formant les liaisons flexibles alors que les portions d'épaisseur supérieure du bâtit et des organes d'affichage sont totalement rigides et dépourvues de caractère élastique.

[0034] Selon un deuxième objet l'invention concerne une pièce d'horlogerie caractérisée en ce qu'elle comporte un système d'affichage tel que précédemment défini, un premier module d'affichage étant lié cinématiquement au mobile des heures et un second module d'affichage étant lié cinématiquement au mobile des minutes ou la chaussée d'un mouvement horloger, la came du dispositif d'actionnement étant agencée immobile au contact des actionneurs (desdits premier et second module d'affichage au moins coaxialement à l'axe de rotation (A) desdits modules, le motif de chaque dit module d'affichage étant configuré pour afficher un quantième de temps.

[0035] Selon un mode de réalisation, la pièce d'horlogerie comporte un mécanisme horloger agencé en lien cinématique avec le mouvement horloger au travers d'un puit ménagé dans la came selon l'axe de rotation des modules d'affichages.

Brève description des figures

[0036] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée d'un exemple de réalisation faite en référence aux figures annexées parmi lesquelles :

la figure 1A et 1B représentent en vue de dessus un module d'affichage pour un système d'affichage selon la présente invention, en position de repos et en position d'affichage respectivement;

la figure 2 représente en vue de dessus un cadran comportant une pluralité de modules d'affichages pour un système d'affichage selon la présente invention, pour l'affichage de l'heure pour une pièce d'horlogerie selon le principe du module d'affichage unitaire des figures 1A et 1B ;

la figure 3 représente un système d'affichage selon la présente invention comportant deux cadans superposés selon les principes de la figure 2, pour afficher simultanément les heures et les minutes dans une pièce d'horlogerie;

la figure 4 représente un dispositif d'actionnement pour un système d'affichage tel que représenté à la

figure 3 ;

la figure 5 représente le système d'affichage selon la présente invention comportant deux cadans superposés selon la figure 3, pour afficher simultanément en en alignement les heures et les minutes dans une pièce d'horlogerie et libérant un espace central pour un autre dispositif horloger.

10 Exemple(s) de mode(s) de réalisation de l'invention

[0037] La présente invention se rapporte à un système d'affichage analogique comportant des modules d'affichage animés par l'intermédiaire d'un dispositif d'actionnement mécanique, notamment mais non exclusivement pour l'affichage d'une information horaire dans une pièce d'horlogerie, comme représenté et décrit ci-après aux figures 1 à 6. L'invention a également trait à une pièce d'horlogerie comportant un tel système d'affichage.

[0038] Bien qu'une application privilégiée de l'invention concerne le domaine de l'horlogerie, elle n'est pas limitée à un affichage d'une information horaire et peut également être mise en oeuvre dans tout domaine requérant l'utilisation d'un système d'affichage d'une information ou représentation quelconque sous une forme animée.

[0039] On a représenté sur les figures 1A et 1B un module d'affichage 1 tel que décrit dans la demande co-pendante CH01143/16 au nom de la demanderesse, qui est incluse par référence à la présente demande.

[0040] Dans une forme la plus simple un tel module d'affichage 1 consiste en un module d'affichage d'un motif M tel qu'un chiffre ou un nombre comportant un bâtit 2 fixe duquel sont solidaires au moins deux organes d'affichage, en l'espèce trois organes d'affichage 31, 32, 33 pour former le chiffre « 6 » (figure 1B). Les organes d'affichage 31, 32, 33 sont solidaires du bâtit 2 et comportent chacun une portion d'affichage 31a, 32a, 33a du motif M, lesdites portions d'affichage étant complémentaires l'une de l'autre de sorte qu'elles forment ledit motif dans au moins une position relative desdits organes d'affichage 31, 32, 33.

[0041] A cet effet, les organes d'affichage 31, 32, 33 sont solidaires du bâtit 2 et les organes 32, 33 sont également mobiles relativement au bâtit 2 par l'intermédiaire d'au moins une liaison flexible 4 formée par au moins une lame flexible 41 entre une première position de repos, représentée sur la figure 1A, dans laquelle les portions d'affichage des organes d'affichage 31, 32, 33 sont distantes l'une de l'autre et une position d'affichage, représentée sur la figure 1B, dans laquelle lesdites portions d'affichage 31a, 32a, 33a sont contre-apposées l'une à l'autre pour former et afficher le motif M, en l'espèce un chiffre « 6 ».

[0042] Le déplacement des organes d'affichage 32, 33 relativement au bâtit 2 autour de leur liaison flexible 4 entre les positions de repos et d'affichage résulte avantageusement selon l'invention de la coopération desdits

organes d'affichage 32, 33 avec un poussoir d'actionnement 5 agencé relativement au bâtit 2 et aux organes d'affichage pour transmettre un effort apte à induire un déplacement desdits organes d'affichage par déformation élastique autour de liaisons flexibles également 4 consécutivement à l'action d'un dispositif d'actionnement 6 distinct du module d'affichage 1, tel qu'une came 61 mobile en rotation autour d'un axe A sur les figures 1A et 1B, sur le poussoir d'actionnement 5.

[0043] Le module d'affichage 1 de l'invention est avantageusement constitué d'une pièce monolithique formée d'un matériau rigide, qu'on entend dans le cadre de la présente invention comme tout matériau dont le module d'Young est supérieur à 2.3 GPa. A ce titre un matériau de réalisation préféré du module d'affichage 1 de l'invention est le silicium, monocristallin ou polycristallin, à partir duquel on peut aisément, par exemple par des procédés de gravure profonde (notamment DRIE - pour Deep Reactive-ion Etching en anglais), former le bâtit 2 et les organes d'affichage 31, 32, 33 reliés l'un à l'autre par au moins une liaison flexible 4, résultant notamment avantageusement de la formation lors du procédé de gravure profonde d'une ou plusieurs lames flexibles 4 d'une largeur comprise entre 2 et 50 microns, l'épaisseur du bâtit 2 et du ou des organes d'affichage étant elle supérieure à 30 microns de préférence.

[0044] Les organes d'affichage mobiles 32, 33 et leurs portions d'affichages 32a, 33a sont reliés directement au poussoir d'actionnement 5. L'organe d'affichage 31 lui reste identique à celui des figures 1A et 1B.

[0045] Cette réalisation présente la particularité de ne présenter aucune interruption dans la chaîne de commande du mouvement, depuis le poussoir d'actionnement 5 jusqu'aux portions d'affichages 32a, 33a. Il n'y a aucun frottement au sein du module d'affichage 1 dus aux mouvements, uniquement des déformations, donc une perte d'énergie minimale. Les portions d'affichage 32a, 33b sont connectées aux extrémités supérieures de deux bascules 32b et 33b, en rotation autour de liaisons flexibles 4 en forme de pivots flexibles en «papillon» 42 solidaires du bâtit 2. L'extrémité inférieure de chacune des bascules et directement connectée au travers d'un ensemble 7 de lames flexibles en serpentin à un plateau 51 du poussoir d'actionnement 5, lequel est également solidaire du bâtit 2 par une structure 8 de guidage en translation linéaire à lames flexible 81.

[0046] Le fonctionnement et l'animation d'un tel module d'affichage 1 résulte de l'actionnement du poussoir 5, qui forme actionneur du module 1, par un dispositif d'actionnement 6 comportant une came 61 ou un ergot mobile en rotation autour d'un axe A pour lui imprimer un effort de poussé entraînant le passage des organes d'affichages 32, 33 et de leurs portions d'affichage 32a, 33a en particulier de la position de repos représenté figure 1A à la position d'affichage représentée à la figure 1B.

[0047] Les principes structurels et fonctionnels du module d'affichage 1 des figures 1A et 1B peuvent être étendus pour la réalisation d'un cadran circulaire animé I comportant une pluralité de modules d'affichages 1 tel que représenté à la figure 2. Un tel cadran peut être mis en œuvre dans une pièce d'horlogerie telle qu'une montre ou une horloge pour l'affichage sous une forme animée de l'heure avec un dispositif d'actionnement 6 des poussoirs 5 disposé mobile en rotation au centre du cadran et des modules d'affichage 1 est reliée cinématiquement à la roue des heures d'un mouvement horloger de la pièce d'horlogerie.

[0048] Le fonctionnement d'un tel système d'affichage est décrit ci-après en référence aux figures 1A et 1B. Le dispositif d'actionnement 6 est représenté par une bague portant sur sa périphérie une protubérance formant came 61. Ainsi, lors de la rotation de la bague 6, la came 61 vient pousser l'extrémité libre du poussoir d'actionnement 5 (figure 1B) qui agit en tant que contact suiveur, et provoque un mouvement de translation du poussoir d'actionnement 5 qui pousse alors sur les bascules intermédiaires 32b, 33b qui pivotent par rapport au bâtit 2 et ainsi entraînent le déplacement des portions d'affichages 32a, 33a vers la position d'affichage dans laquelle lesdites portions d'affichage s'ajustent avec la portion 31a pour former le motif « 6 » sur la figure 1B.

[0049] Après le passage de la came 61 le contact suiviteur du poussoir d'actionnement 5 revient en appui sur la bague 6, poussé par les forces de rappel des lames flexibles de la liaison déformable 4 au bâtit 2. Les portions d'affichages 32a, 33a, s'écartent alors pour revenir vers la position de repos (figure 1A) et le motif n'est plus visible.

[0050] On réalise ainsi un système d'affichage animé comportant des portions d'affichage mobiles suivant une période déterminée pour engendrer un effet d'animation visuelle au sein de l'affichage.

[0051] Afin de pouvoir procurer un affichage d'une information horaire de type heure-minutes pour une pièce d'horlogerie la présente invention complète l'enseignement de la demande CH01143/16 en procurant un système d'affichage 100 constitué par l'assemblage d'au moins deux modules d'affichage 1, 1' et préférentiellement deux cadrants I1, I2 tels que représentés schématiquement aux figures 3 et 4, chaque cadran comportant chacun 12 modules d'affichage 1, 1' agencés concentriquement en une pièce monolithique formant le cadran I1, I2 autour d'un centre géométrique C par lequel passe un axe de rotation A d'un dispositif d'actionnement 6 comportant une came 61 comme décrit ci-après en référence à la figure 4. Chacun des modules d'affichage 1, 1' forme ainsi un quartier ou secteur d'affichage horaire des cadrants I1, I2.

[0052] Chaque cadran I1, I2 est constitué d'une armature circulaire 10, 20 incorporant des poutres radiales 11, 21 qui supportent les modules d'affichage 1, 1' mis en mouvement par le déplacement de poussoirs d'actionnement 5, 5' présents dans chacun des quartiers horaires.

[0053] Le premier cadran I1 est destiné à afficher les

heures de façon séquentielle dans chacun des quartiers horaires en fonction de la valeur affichée. Le deuxième cadran I2 est destiné à afficher les minutes, par incrément de cinq minutes par exemple. Ce cadran I2 ne se situe pas dans le même plan que le cadran I1 mais lui est avantageusement superposé coaxialement à l'axe A.

[0054] Dans l'exemple présenté dans la Figure 3 le cadran I2 est situé sous le cadran I1 et le chiffre des minutes est affiché sur un diamètre différent, plus grand, que le diamètre d'affichage des heures pour ne pas perturber la lecture de ces différentes valeurs.

[0055] Le premier cadran I1 est destiné à afficher le chiffre des heures M de façon séquentielle. Le cadran I1 est fixé sur une bague rotative 13, par exemple par l'intermédiaire d'une extension de poutres radiales 11. La bague 13 est avantageusement agencée en liaison cinématique, par tous moyens classiques connus de l'homme du métier en horlogerie, avec la roue des heures du rouage de finissage d'un mouvement horloger de la pièce d'horlogerie, dont la boîte B comporte un aménagement de la carrière pour ajuster la bague 13. Le mouvement horloger imprime ainsi à la bague 13 et au cadran I1 qui lui est solidaire une vitesse de rotation de 30°/heure (pour n cadran affichant les heures de 1 à 12).

[0056] Cette rotation vient mettre en contact le poussoir d'actionnement 5 des modules d'affichage 1 du cadran I1 sur la came fixe 61. Dans ce mode de réalisation, la came est fixe et solidaire d'un puit 40 solidaire de la boîte B de la pièce d'horlogerie ou une platine du mouvement horloger y contenu, permettant ainsi l'affichage séquentiel des heures dans un quartier unique, fixé par la position de la came immobile 61.

[0057] Le deuxième cadran I2 est destiné à afficher le chiffre des minutes M' par incrément de cinq minutes par exemple. Ce cadran I2 ne se situe pas dans le même plan que le cadran I1. Dans l'exemple présenté le cadran I2 est situé sous le cadran I1 et le chiffre des minutes M' est affiché sur un diamètre différent du diamètre d'affichage des heures M pour ne pas perturber la lecture de ces différentes valeurs. Le cadran I2 est fixé sur un élément périphérique rotatif, un disque ou comme présenté ici une bague 22, par exemple par l'intermédiaire d'une extension de poutres radiales 21. La bague 22 est avantageusement agencée en liaison cinématique, par tout moyen connu de l'homme du métier en horlogerie, avec la roue des minutes du rouage de finissage du mouvement horloger, qui imprime à la bague 22 et au cadran I2 qui lui est solidaire une vitesse de rotation de 360°/heure. Cette rotation vient mettre en contact le poussoir d'actionnement 5' de chaque module d'affichage 1' sur la came immobile 61, permettant ainsi l'affichage séquentiel des minutes dans un quartier unique, fixé par la position de la came immobile 61, qui est le quartier où s'affiche aussi les heures.

[0058] Comme indiqué sur la Figure 5, le puit 40 libère un passage permettant le cas échéant de tirer des liaisons cinématiques entre le mouvement horloger, situé sous le système d'affichage 100, et un espace 50 situé

au-dessus du système d'affichage 100 afin d'y amener des fonctions supplémentaire, tel qu'un cadran à aiguille. Cet espace peut accueillir aussi une partie du mouvement horloger, par exemple l'organe régulateur du temps (ancre, roue d'échappement,...). Cet espace pourrait accueillir un tourbillon effectuant une rotation en cinq minute en entraînant un index pointant sur un cadran gradué de 1 à 4, créant ainsi un affichage secondaire de la minute.

10

Revendications

1. Système d'affichage comportant :

15

- a. un premier et un second un module d'affichage (1, 1') agencés concentriquement l'un par rapport à l'autre autour d'un centre géométrique commun (C) et comportant chacun au moins deux organes d'affichage (31, 32, 33; 31', 32', 33') mobiles par rapport à un bâti (2, 2') entre une position de repos et une position d'affichage sous l'action d'au moins un actionneur (5, 5') pour former un motif (M, M'), et
- b. un dispositif d'actionnement (6) agencé pour coopérer avec l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') et déplacer desdits organes d'affichage mobiles (32, 33; 32', 33') de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif (M, M') sur chaque module d'affichage (1, 1'),

20

30

35

40

45

50

55

caractérisé en ce que

le premier et le second modules d'affichage sont agencés mobiles en rotation autour d'un axe (A) passant par le centre (C) et comportent chacun un organe de liaison cinématique (13, 23) à un dispositif d'entrainement en rotation comportant un organe de liaison cinématique complémentaire, et **en ce que** le dispositif d'actionnement (6) comporte une came (61) fixe agencée coaxialement à l'axe (A) de rotation pour coopérer avec l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') en toute position angulaire en rotation desdits modules d'affichage autour de l'axe (A).

2. Système d'affichage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit au moins un actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') et solidaire du bâti (2, 2') et mobile par rapport à celui-ci par l'intermédiaire d'une pluralité de liaisons flexibles (4, 4').
3. Système d'affichage selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** ledit au moins un actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') s'étend suivant une direction radiale par rapport au centre géométrique (C).

4. Système d'affichage selon la revendication 1 à 3, **caractérisé en ce que** le dispositif d'actionnement (6) est agencé pour exercer en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation (A) un effort apte à mobiliser l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') de manière à déplacer lesdits organes d'affichage mobiles (32, 33; 32', 33') de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif (M, M') sur chaque module d'affichage (1, 1').
5. Système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la came (61) comporte un premier et un second chemins de came agencés sur la surface de came de manière à coopérer et mobiliser en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation (A) l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1').
6. Système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** lesdits organes de liaison cinématique (13, 23) des modules d'affichage (1, 1') comportent un secteur annulaire ou un bague de centre (C) intégré au bâtit (2, 2').
7. Système d'affichage selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** lesdits organes de liaison cinématique (13, 23) comportent un secteur dentée ou une roue dentée de centre (C).
8. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les au moins deux organes d'affichage (32, 33; 32', 33') sont solidaires et mobiles par rapport au bâtit (2, 2') autour d'une liaison flexible (4, 4') au moins entre ladite position de repos et ladite position d'affichage.
9. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les au moins deux organes d'affichage (32, 33 ; 32', 33') comportent une portion d'affichage (31a, 32a, 33a ; 31a', 32a', 33a') d'un dit motif (M, M') complémentaire d'une portion d'affichage d'un autre organe d'affichage d'un même module d'affichage (1, 1') au moins pour former le dit motif (M, M') dans au moins une position relative desdits organes d'affichage (31, 32, 33 ;31', 32', 33').
10. Système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** chaque dit module d'affichage (1, 1') forme une pièce monolithique comportant lesdits organes d'affichage (31, 32, 33 ; 31', 32', 33'), le bâtit (2, 2'), l'actionneur (5, 5'), lesdits organes de liaison cinématique (13, 23)et une ou plusieurs liaisons déformables (4, 4') reliant lesdits organes d'affichage et ledit actionneur au bâtit (2, 2').
11. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque dit module d'affichage (1, 1') est constitué de silicium monocristallin ou polycristallin.
- 5 12. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes 14, **caractérisé en ce que** chaque module d'affichage comporte n organes d'affichage (31, 32, 33; 31', 32', 33'), n étant un nombre entier supérieur à 1, au moins un organe d'affichage (31, 31') étant solidaire du bâtit et immobile par rapport à celui-ci.
- 15 13. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte un premier et un second cadran circulaires (I1, I2) superposés et concentriques par rapport au centre géométrique (C), chaque cadran (I1, I2) comportant m dits modules d'affichage (1, 1'), m étant un nombre entier, juxtaposés les uns aux autres autour du dispositif d'actionnement (6) concentriquement au centre géométrique (C) de telle sorte que la came (61) coopère simultanément, en une position angulaire donnée autour du centre (C) avec un pousoir d'actionnement (5, 5') d'un premier et d'un second module d'affichage (1, 1') de chaque dit cadran (I1, I2).
- 20 14. Système d'affichage selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** le nombre m de modules d'affichages (1, 1') de chacun des cadrants (I1, I2) est compris entre 4 et 24, de préférence entre 12 et 24.
- 25 15. Système d'affichage selon l'une des revendications 13 ou 14, **caractérisé en ce que** chaque dit cadran circulaire (I1, I2) forme une pièce monolithique comportant lesdits m modules d'affichage.
- 30 16. Système d'affichage selon l'une des revendications 13 à 15, caractérisé en ce que chaque dit cadran (I1, I2) est constitué de silicium monocristallin ou polycristallin.
- 35 17. Pièce d'horlogerie **caractérisée en ce qu'elle** comporte un système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 16, un premier module d'affichage (1) étant lié cinématiquement au mobile des heures et un second module d'affichage (1') étant lié cinématiquement au mobile des minutes ou la chaussée d'un mouvement horloger, la came (61) du dispositif d'actionnement étant agencée immobile au contact des actionneurs (5, 5') desdits premier et second module d'affichage au moins coaxialement à l'axe de rotation (A) desdits modules, le motif (M, M') de chaque dit module d'affichage étant configuré pour afficher un quantième de temps.
- 40 18. Pièce d'horlogerie selon la revendication 17, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un mécanisme horloger agencé en lien cinématique avec le mouve-
- 45
- 50
- 55
- 55

ment horloger au travers d'un puit (40) ménagé dans la came (61) selon l'axe (a) de rotation des modules d'affichages.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

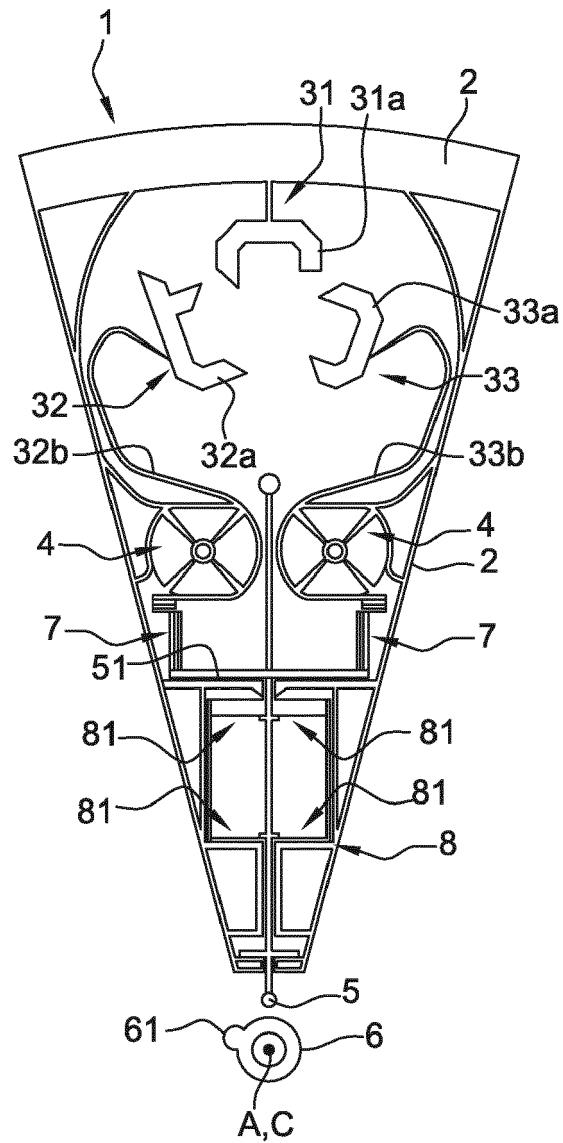


Fig. 1A

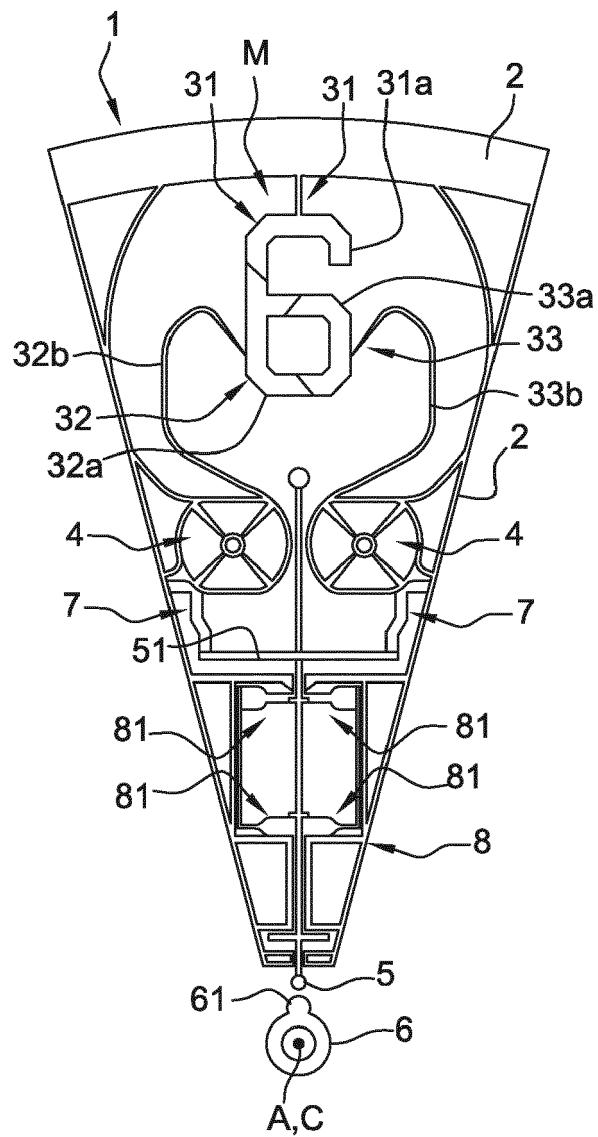


Fig. 1B

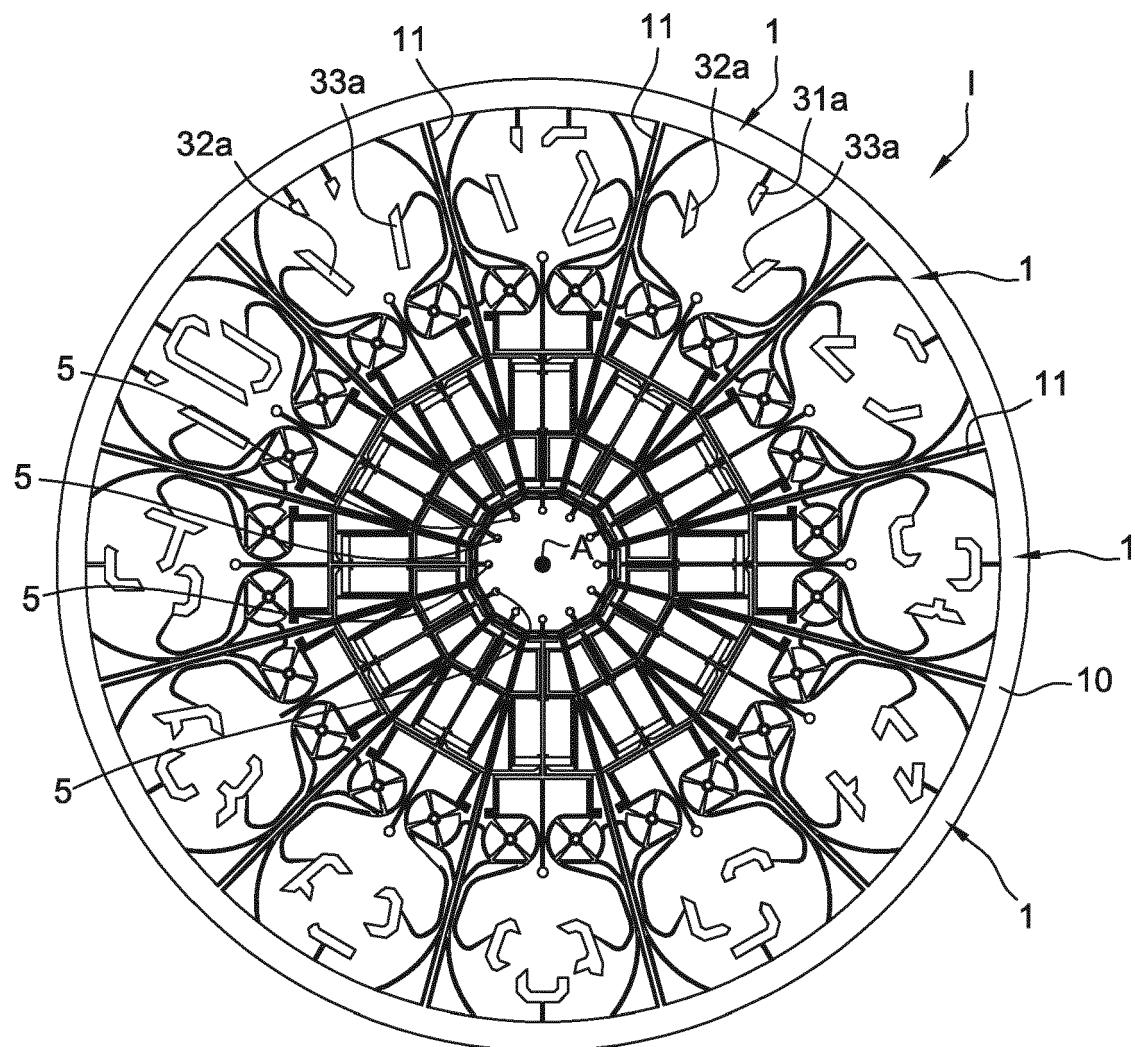
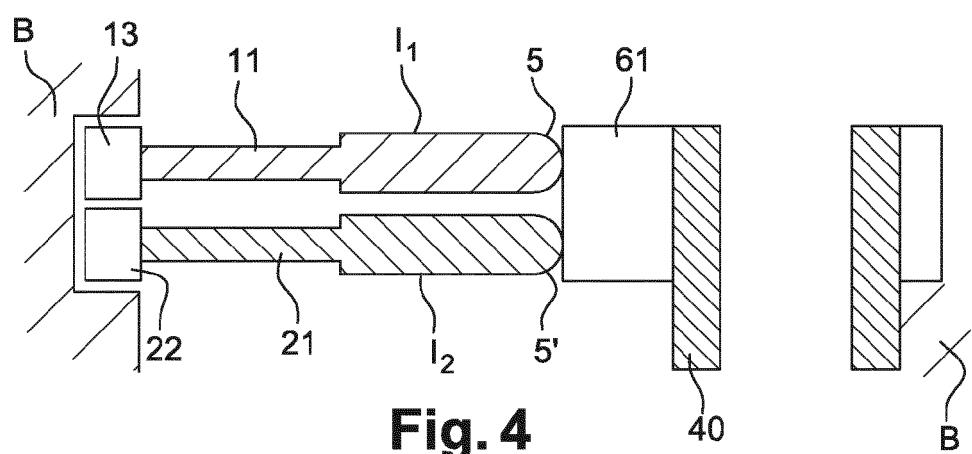
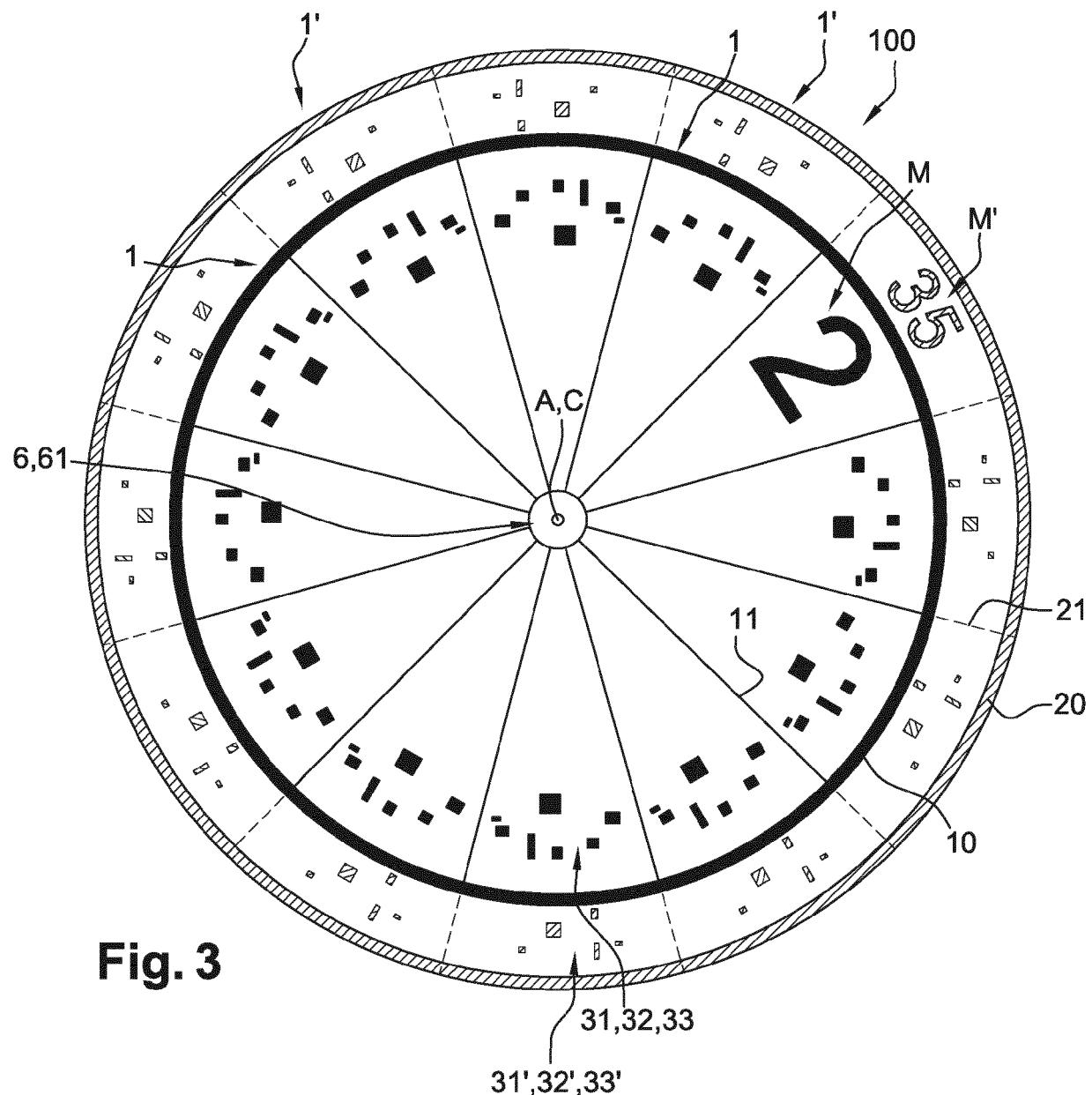


Fig. 2



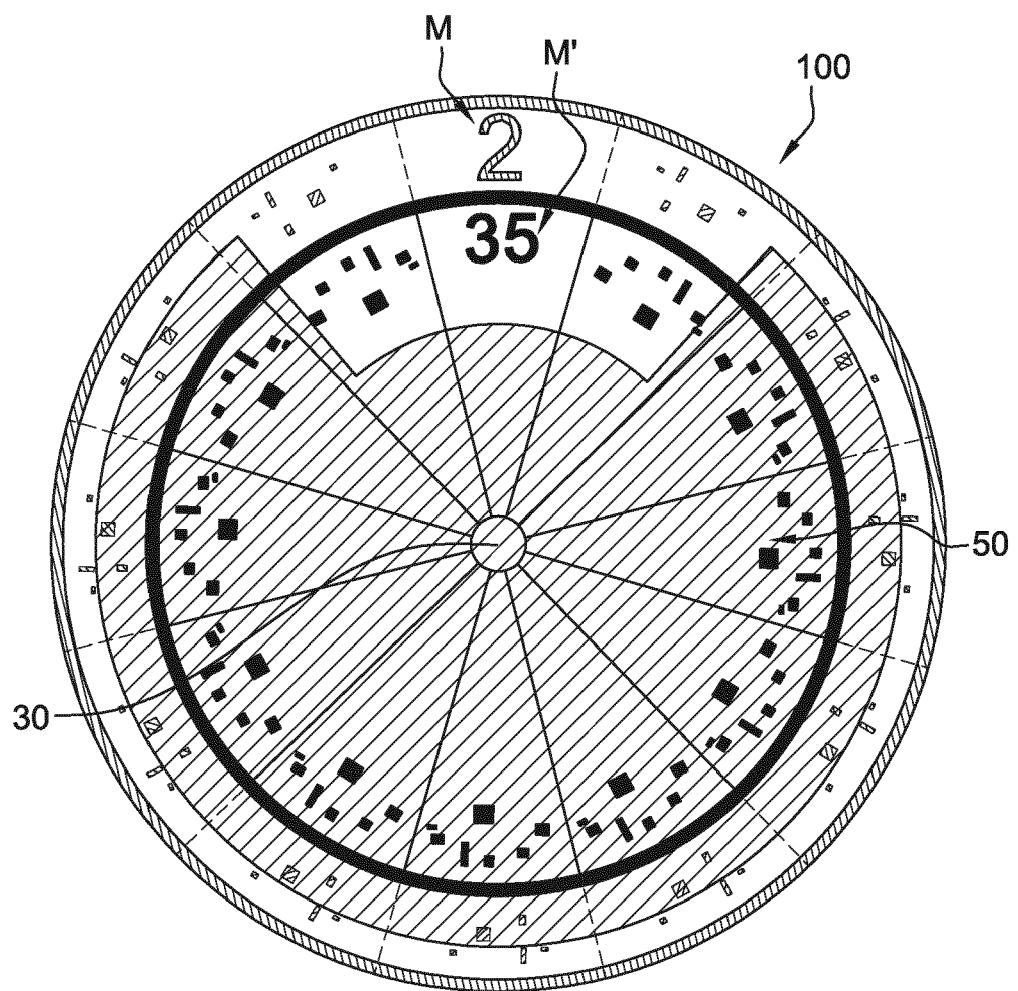


Fig. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 18 18 4015

5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 2006/024311 A1 (DALTON PROPERTIES INC [BZ]; BUTTET MATHIAS [FR]; BARBASINI ENRICO [FR]) 9 mars 2006 (2006-03-09) * abrégé * * figures 3-5 *	1-18	INV. G09F19/02 G04B19/00 G04B45/00 G09F9/37 G04B19/06 G04B19/16
A	----- WO 2006/024310 A1 (DALTON PROPERTIES INC [BZ]; BUTTET MATHIAS [FR]; BARBASINI ENRICO [FR]) 9 mars 2006 (2006-03-09) * abrégé * * figures 3,4 *	1-18	-----
A	US 755 272 A (BURNHAM GEORGE E [US]) 22 mars 1904 (1904-03-22) * colonne 2, ligne 73 - ligne 94 * * colonne 4, ligne 7 - ligne 25 * -----	1	-----
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)			
30			G09F G04F G04B
35			
40			
45			
50			
55			
1	Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications		
	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	La Haye	27 novembre 2018	Lupo, Angelo
	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
	X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention	
	Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
	A : arrrière-plan technologique	D : cité dans la demande	
	O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons	
	P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 18 18 4015

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-11-2018

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
15	WO 2006024311 A1	09-03-2006	CN 101036089 A EP 1784691 A1 JP 2008511819 A US 2008137487 A1 WO 2006024311 A1	12-09-2007 16-05-2007 17-04-2008 12-06-2008 09-03-2006
20	WO 2006024310 A1	09-03-2006	AT 544099 T CN 101040227 A EP 1784692 A1 HK 1104355 A1 JP 4746623 B2 JP 2008511818 A US 2008068931 A1 WO 2006024310 A1	15-02-2012 19-09-2007 16-05-2007 05-08-2011 10-08-2011 17-04-2008 20-03-2008 09-03-2006
25	US 755272 A	22-03-1904	AUCUN	
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- CH 691833 A5 [0007]
- EP 2439600 A1 [0008]
- EP 2977831 A1 [0008]
- US 2017108832 A1 [0008]
- US 2003099159 A1 [0009]
- EP 2796941 B1 [0010]
- CH 0114316 [0039] [0051]